

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/O2/328**

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 DES BAINS DE
PETRAPOLA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Collectivité de Corse assure la gestion de l'activité de l'établissement des Bains de Petrapola et a choisi d'ouvrir la saison 2018 en régie.

La saison s'étale du 23 avril 2018 au 17 novembre 2018.

Le budget supplémentaire :

I) Section de fonctionnement

Les dépenses réelles

Libellé	BP 2018 en €	BS 2018 en €
Charges à caractère général	72 750	103 600
Autres charges de gestion courantes		200
Charges de personnel	167 250	
TOTAL	240 000	103 800

Les crédits proposés à hauteur de 103 800 € portent le montant total des crédits à 343 800 €, soit une augmentation de 43 %.

L'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 22 388,01 € couvrira en partie ces dépenses relatives à l'entretien, à la maintenance des installations et au fonctionnement courant de la structure (blanchisserie...).

Les recettes réelles

Il est procédé à la reprise de l'excédent de fonctionnement constaté au CA 2017 pour un montant de 22 388,01€.

Par ailleurs, il est prévu une subvention d'équilibre à hauteur de 81 411,99 €. Le montant total de la subvention d'équilibre pour 2018 s'établira donc 118 411,99 €.

II) La section d'investissement

Les dépenses réelles

Il est prévu l'inscription d'une autorisation de programme à hauteur de 258 000 € pour engager certains travaux notamment 150 000€ pour la réfection du RDC,

58 000€ eau thermale...

Par ailleurs, il vous est proposé de ramener à 37 000€ l'inscription de 50 000€ de crédits prévue au BP 2018.

Il est également proposé l'ouverture d'une AP d'un montant de 258 000 € affectée comme suit :

- Travaux Rez de chaussée : 150 000 €
- Eau thermale : 58 000 €
- Travaux petite cure : 13 000 €
- Etude énergétique : 16 000 €
- AMO architecte : 15 000 €
- AMO thermalisme : 6 000 €

Les recettes réelles

En parallèle, il convient de réduire également la subvention d'investissement de 13 000€.

Le projet de BS 2018 de Petrapola se présente donc ainsi :

BS 2018	Dépenses en €	Recettes en €
Investissement	- 13 000	- 13 000
Fonctionnement	103 800	103 800
TOTAL	90 800	90 800

En conclusion de ce rapport, il vous est demandé de bien vouloir :

- Inscrire en excédent de fonctionnement reporté la somme de 22 388,01 €.
- Adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 90 800 €.
- Ouvrir et affecter une autorisation de programme d'un montant de 258 000 € comme détaillé ci-dessus.